



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## Oecoplan Détergent pour WC

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	Oecoplan Détergent pour WC
<b>Code du produit</b>	12216.0009.005/124052
<b>UFI</b>	R1P2-Q6U8-6TAR-4J9K

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Produit de nettoyage
---	----------------------

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	Coop Postfach 2550 CH-4002 Basel Tel. 0848 888 444  e-mail: <a href="mailto:info@steinfels-swiss.ch">info@steinfels-swiss.ch</a>
--	---

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** 145 (Tox Info Suisse)

**Date de révision** 12.11.2021

**Version** 2 (Version précédente: 1)

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

**Information complémentaire**

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Informations supplémentaires**

Aucun(e).

**Identificateur de produit**

Non demandé.

### **2.3. Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

Formulation.

<b>Composants</b>		<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
Citric Acid	15% - 20%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 77-92-9 No.-CE: 201-069-1
Coco-Glucoside	1% - 2.5%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315	No.-CAS: 110615-47-9 No.-CE: 259-218-1

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon par précaution.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser un produit chimique sec, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

#### **Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Conseils pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

#### **Conseils pour les secouristes**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

#### **Citric Acid (CAS 77-92-9)**

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

4 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZGW] (inhalable dust)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

2 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (inhalable dust)

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)

4 mg/m<sup>3</sup> Peak (respirable fraction)

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy

no risk to embryo/fetus if exposure limits adhered to

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)

2 mg/m<sup>3</sup> TWA MAK (inhalable fraction)

Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)

2 mg/m<sup>3</sup> TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, inhalable fraction, exposure factor 2)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### Protection individuelle

*Protection respiratoire* Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

*Protection des mains* Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)  
Matériel: caoutchouc butyle  
épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm  
Temps de pénétration: 480 minutes  
Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)  
Matériel: caoutchouc nitrile  
épaisseur minimum: 0.2mm  
Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

*Protection des yeux* Lunettes de sécurité.

*Protection de la peau et du corps* Pas de précautions spéciales.

*Risques thermiques* Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** Pas de précautions spéciales.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Gel.
<b>Couleur</b>	Vert clair.
<b>Odeur</b>	Plaisante.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	ne s'enflamme pas
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	2
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.

<b>Solubilité:</b>	complètement soluble (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1.065
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

## 9.2. Autres informations

<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Eau de Javel et autres composés chlorés
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Ne pas congeler.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Citric Acid (CAS 77-92-9)</b> Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (EU_CLH) Oral LD50 Rat = 3 g/kg (NLM_CIP) <b>Coco-Glucoside (CAS 110615-47-9)</b> Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Irritation légère de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Donnée non disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

<b>12.1. Toxicité</b>	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

### **Citric Acid (CAS 77-92-9)**

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions.
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> 1516 mg/L (OECD_SIDS)

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
---	---

<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
---	------------------------

<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
-----------------------------------	------------------------

<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.
-------------------------------------	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Vider les restes du contenu. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: Eau >=15%; <30%: acides <5%: agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, Parfums, Agent épaississant Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
<b>Citric Acid (CAS 77-92-9)</b>	
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	995 g/kg Sunset Date: 02/28/2028
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 2
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	060 Product type 1 (201-069-1)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 2 Product type: 3
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2016/1938/EU) 6 - Preservatives for products during storage (Commission Delegated Regulation 2021/407/EU)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 57, hazard class 1 - slightly hazardous to water
<b>Coco-Glucoside (CAS 110615-47-9)</b>	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 1363, hazard class 1 - slightly hazardous to water
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Révision</b>	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1,2,8,15,16.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	Aucun(e).
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.

**Libellés des phrases  
mentionnées aux sections 2 et 3**

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Autres informations**

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.